

RECEPISSE DE DEPOT

MLA CONSEIL
26 chemin du Doernelbruck
67000 Strasbourg

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE COLMAR certifie qu'il a reçu le 05/06/2012,
P.V. des décisions de l'associé unique du 24/02/2012
- Reconstitution de l'actif net

PHARMACIE DU CYGNE - SELARL JEAN FRANCOIS KELBER
Société d'exercice libéral à responsabilité limitée
31 rue des Têtes
68000 Colmar

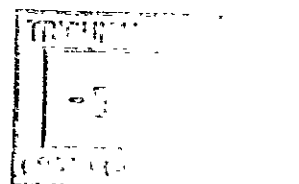
Fait à COLMAR le 05/06/2012,
LE GREFFIER

PHARMACIE DU CYGNE
SELARL JEAN FRANCOIS KELBER

Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
au capital de 10.000.- Euros

31 rue des Têtes
68000 COLMAR

RCS COLMAR 483 282 497



DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 24 FEVRIER 2012

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2011

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique constate que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 18.682,64 Euros qu'il décide d'affecter à due concurrence de son solde au compte « Report à nouveau » afin d'apurer les pertes antérieures. Le résultat disponible s'élève alors à 4.729,89 € que l'associé unique décide d'affecter ainsi :

- une somme de 1.000,00 € à la « Réserve Légale »
- le solde soit 3.729,89 € au compte « Report à Nouveau ».

L'associé unique constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 août 2011 qu'il vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social. Il décide donc de réaliser les formalités modificatives correspondantes afin de porter cet événement à la connaissance des tiers.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'au cours des trois derniers exercices, aucune somme éligible ou non à la réfaction prévue à l'article 158 du Code Général des Impôts n'a été distribuée.

Certifié conforme

Jean-François KELBER
Associé Unique - Gérant :

